



**Life + CAPDOM : Limiter les menaces anthropiques du Busard de Maillard**

**Lutter contre les rats tout en préservant le Papangue**



© S.CACERES & J.N. JASMIN

## **SYNTHESE DES ENTRETIENS PREALABLES**

**VALERIE GRONDIN**

**Juin 2011**

## **1/ INTRODUCTION**

Dans le cadre du programme européen Life+ CapDom, une des actions proposées pour réduire l'impact de la dératisation sur le Busard de Maillard (« Papangue ») est de mettre en place un **processus de concertation afin d'améliorer la lutte contre le rat tout en préservant le rapace.**

Ce processus doit aboutir à **l'élaboration d'une charte** des bonnes pratiques validée par tous les acteurs concernés.

Dans un premier temps la SEOR a réalisé des entretiens avec les principaux acteurs pour leur présenter la démarche et recueillir leurs pratiques, leurs perceptions et leurs suggestions. Ces entretiens ont fait l'objet de comptes rendus validés par les personnes rencontrées. Ci-dessous, nous vous présentons une synthèse de ces comptes rendus.

Cette synthèse est diffusée à l'ensemble des personnes rencontrées et sera présentée oralement lors de la première réunion de concertation.

## **PERSONNES RENCONTREES**

<b>NOM</b>	<b>ORGANISATION/ STRUCTURE</b>
Gilbert ROSSOLIN	Chambre d'Agriculture
Francois OLIVIER	Mairie de Bras Panon : Service Environnement
Nicolas PAYET, Lorenzo SAINT-SAUVEUR	Département : Service Développement Rural, Agriculture et Forêt et Service Espace Naturel Sensible
Marie-Pierre VESOUL, Patrick THOMAS, Erick GENEVIEVE	Pôle Canne du Gol (Sucrière de La Réunion)
Jean-Marc DEVROYE	GDS : Groupement de Défense Sanitaire
Estelle ROUX	FDGDON : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles
Amélie DESVARS (par mail)	Thésarde au CRVOI : Centre de Recherche et de Veille sur les maladies émergentes dans l'Océan Indien
Laurent-Xavier DELMOTTE (par téléphone et par mail)	DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Jean PADRE	Eleveur bovin (Saint-Leu)
Dominique AUPIAIS	Ancien agriculteur (Sainte-Suzanne)
Matthieu SALIMAN (à contacter)	DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Marc SALAMOLARD (à contacter)	Parc national de La Réunion
Julien TRIOLO (à contacter)	ONF : Office National des Forêts
à contacter	AMDR : Association des Maires du Département de La Réunion
à contacter	Producteurs de canne à sucre

## 2. ACTIONS EN COURS

### 2.1. ORGANISATION ACTUELLE DE LA DERATISATION EN MILIEU AGRICOLE

- **L'éleveur bovin rencontré dépense en moyenne pour la lutte contre le rat 1000 à 1200€ par an** (interventions du GDS et achat personnel de raticides). Le GDS dératise tous les 2 mois (Calendrier : fin de l'été (avril-mai) et début de l'hiver). Le GDS intervient dans la lutte contre les rongeurs aux abords des bâtiments d'élevage. Le GDS définit un besoin et la fréquence selon le type d'exploitation. Par exemple, pour les élevages laitiers, le GDS dératise toutes les 6 semaines.
- La dératisation a lieu 2 fois maximum par an pour la canne à sucre. **Les agriculteurs canniers utilisent beaucoup de poison.** Ils l'appellent « *mangé le rat* ». La coupe a lieu de juillet à décembre. C'est quand la canne à sucre est haute que les raticides sont utilisés. **Les Pôles Cannes n'interviennent pas directement dans la lutte contre les rongeurs.** Ce sont des facilitateurs, des partenaires de la FDGDON. Ils permettent à la Fédération d'occuper le site pour distribuer les raticides.
- **Le Département finance la FDGDON** pour la dératisation.
- **En 2010, pour les zones agricoles, la FDGDON a traité 25 391 hectares.** En 2011, 26 000 hectares seront dératifiés en zones rurales. Cela équivaut un coût de 240 000€ avec un financement du Département de 100 000€. **En 2011, 2012 et 2013, un certain nombre de jours d'animation sur les modalités de la dératisation sont prévus** par la FDGDON pour les secteurs non agricoles (*Rapport d'instruction, Encadrement technique de la FDGDON 2011*).
- **La Chambre d'Agriculture intervient au niveau de la formation et de l'information auprès des agriculteurs.** Il n'y a pas de « plan d'actions annuel » pour la lutte contre les rats comme pour la FDGDON. La Chambre d'Agriculture a des conseillers qui informent les agriculteurs. Il y a une trentaine de conseillers (15 conseillers pour la filière canne et les autres pour l'horticulture et les arbres fruitiers), 5 conseillers pour l'élevage et 5 à 7 conseillers qui interviennent sur d'autres thématiques (exemple l'irrigation).
- **Les formations de la Chambre d'Agriculture** ont lieu toute l'année. **Les conseillers interviennent à la demande de l'agriculteur** et les thèmes sont divers. Il existe aussi une organisation interne à la Chambre d'Agriculture avec des quotas d'agriculteurs à suivre.
- **Les services de la DAAF et notamment le service alimentation, assurent parmi d'autres missions, le contrôle** de la mise sur le marché, de la distribution (dans les magasins), de l'application et de l'utilisation (chez les exploitants) des produits antiparasitaires à usage agricole. Ces produits sont soumis à une réglementation spécifique prévue au code rural et de la pêche maritime. Les produits biocides, dont la finalité est autre qu'un usage

antiparasitaire à usage agricole, relèvent d'une réglementation environnementale et sont contrôlés principalement par les services des fraudes.

- En matière réglementaire, **l'usager professionnel ou privé reste responsable juridiquement de l'utilisation des produits** qu'il a acquis. Il n'est pas dans les missions de la DAAF d'effectuer des préconisations pour l'utilisation des produits antiparasitaires à usage agricole. Cette mission de conseil relève plus de la responsabilité des partenaires consulaires ou des distributeurs de produits dans le cadre des conseils qui sont apportés par ces structures au monde agricole<sup>1</sup>.
- Le rat peut faire l'objet d'une « **lutte obligatoire** » qui est alors définie par arrêté préfectoral.

## 2.2. ORGANISATION ACTUELLE DE LA DERATISATION EN MILIEU FORESTIER

- **Les gestionnaires d'espaces naturels se fournissent auprès de la FDGDON.** En 2010, 10 hectares ont été dératisés en zone forestière. Le Département finance ainsi l'achat des produits à la FDGDON ainsi que les formations dispensées auprès des communes (service technique).
- **Au Département, tout un travail en amont a été réalisé pour trouver des solutions afin d'éviter la prolifération des rats.** Les actions de prévention contre la multiplication des rats ont débuté il y a 4 ans. Par exemple, à la Roche Ecrite et au Piton des neiges, le bac de stockage des déchets des gîteurs est imperméable et ne permet pas aux rats de pénétrer. De même, il y a eu un déséquipement des zones de pique-nique. Les poubelles ont été enlevées et des panneaux informent sur les bénéfices de cette action dans la lutte contre les rongeurs. Il faut savoir aussi que cela à un coût élevé de faire retirer ces déchets au niveau des aires aménagées.
- **L'ONF, gestionnaire des forêts départemento-domaniales, intervient ponctuellement** sur des zones où une pullulation de rats a été observée par les agents de l'environnement ou par le grand public. En 2010, quelques sites ont été dératisés : Pas de Bellecombe, Mare à poule d'eau, Maïdo (observatoire de l'air) et Saint-Philippe (conservation du Bois d'éponge). L'ONF, en tant que gestionnaire, réalise les actes de dératisation sur la ligne budgétaire « Entretien ». Ces actions restant marginales, elles n'apparaissent pas directement dans le bilan des dépenses.

## 3/ PERCEPTION DES PERSONNES RENCONTREES SUR LES METHODES ACTUELLES DE DERATISATION

- Un des agriculteurs rencontrés est propriétaire dans le sud de terres agricoles (« Tremblet »). Il a déjà observé deux cadavres au sol de « Papangues » (en 10 ans environ). Effectivement, **pour un cadavre trouvé, beaucoup ne sont pas signalés.**

---

<sup>1</sup> Il existe deux types de raticides : les raticides, faisant l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, délivrée par le ministère de l'Agriculture - la DAAF est chargée de contrôler ces produits - et les raticides classés en produit biocides. La grande majorité des raticides sont des biocides. C'est le service de répression des fraudes qui est notamment chargé de contrôler les produits biocides.

- **Le rat est un nuisible important pour la canne à sucre** qui est la culture principale (25 000 hectares). **Durant la saison humide et chaude, il y a plus de rat.** Ils profitent des fruits (ananas, bananes mûres sur « pied », letchi, etc.) pour venir s'alimenter. Pour l'élevage, le contrôle est plus facile.
- Un des agriculteurs rencontré place les produits sous une feuille de tôle (mieux que le tube PVC). Les poisons d'aujourd'hui sont sensibles à l'eau et se dégradent plus vite. Il achète des boîtes en plastique qui protègent mieux le poison. **Les tubes en PVC ne sont pas pratiques** car l'eau stagne. Il dératise une fois par an avant le démarrage de la coupe de la canne à sucre. La FDGDON passe dans le chemin (haut parleur) et il récupère le poison. Il dératise autour de la maison et garde du produit pour plus tard si les rats reviennent. Le problème c'est que le voisin ne dératise pas.
- Rencontre de deux agriculteurs. L'un indique n'avoir pas été formé à la dératissage, l'autre connaît les conseils de la FDGDON.
- Les données concernant les surfaces agricoles et la quantité de raticides importée sur l'île et distribuée (FDGDON, Coopératives...) ne sont pas actuellement corrélées entre elles. **Ainsi, il n'existe pas, à notre connaissance, d'analyse de l'évolution de la quantité de produits utilisés par hectare et par année.**
- Il est préférable **d'éviter de pointer une catégorie (grands propriétaires)** car cela peut être mal perçu. Il n'y a pas forcément corrélation entre la surface de l'exploitation et le nombre de busards victimes d'empoisonnement secondaire.
- **La sensibilisation lors des campagnes de distribution paraît peu pertinente** : l'objectif des personnes présentes ces jours là étant de prendre les produits raticides. De nombreuses informations, notamment des conseils d'utilisation, leur sont déjà données. Rajouter de l'information sur la problématique de l'impact de la dératissage sur le « Papangue » peut se trouver ainsi dilué dans la quantité d'information diffusée.
- **Les pièges mécaniques sont plus efficaces.** Le problème c'est que les gens ne veulent pas tuer les rats capturés : dégoût, peur.
- **Le piégeage mécanique est contraignant** : gestion du temps, précautions importantes, méfiance du rat à la longue. De plus, les individus sont capturés vivants.
- **Leptospirose** : la plupart du temps, il y a imprudence de l'agriculteur ; pas de port de bottes et de gants.
- Il faut prendre en compte que certains éleveurs rencontrent **des problèmes avec les chiens errants sur leur exploitation.** Du poison mélangé à de la nourriture est placé sur les champs pour les éliminer. C'est un sujet délicat. En même temps, ces agriculteurs sont souvent dans les champs et sont donc des observateurs privilégiés.

## 4 / SUGGESTIONS DES PERSONNES RENCONTREES

### 4.1. LA SENSIBILISATION DES AGRICULTEURS

- **La Chambre d'Agriculture peut envisager d'informer les agriculteurs sur les dommages du poison.** Il serait pertinent de contacter le responsable des formations à la CA. Il faut bien sûr, au préalable cibler les zones et le type d'agriculteurs.
- Pour la plaquette d'information, **il serait pertinent aussi que la Chambre d'Agriculture participe aux messages véhiculés auprès des agriculteurs.** Il est nécessaire d'insister sur le rôle du « Papangue » comme auxiliaire de culture (lutte biologique). C'est un message fort à véhiculer. Les nouveaux agriculteurs bénéficient de formations.
- Il y a des **acteurs importants à rencontrer comme les producteurs aviaires.** Ils ont notamment un magazine nommé « Avicole ». De même les éleveurs laitiers ont un support d'information nommé « Fraicheur des hauts ». A travers ces magazines, la SEOR peut sensibiliser ces exploitants autour de l'impact de l'empoisonnement secondaire sur le « Papangue ».
- Auprès des agriculteurs, **le Pôle Canne peut relayer l'information sur les dommages que peuvent causer l'utilisation de raticides.** Si la SEOR édite des dépliants et posters, ils peuvent être affichés dans les locaux des Pôles Canne. Egalement, la SEOR peut sensibiliser à ce sujet (empoisonnement secondaire) à travers les réunions techniques.
- **Le Pôle Canne peut aussi véhiculer l'information à travers le magazine « Caro Canne ».** Il est distribué gratuitement à 3800 planteurs de canne à sucre sur l'île et vendu à 2€. TEREOS a également un service de communication.
- **La FDGDON propose d'éditer un encart sur le Busard de Maillard,** dans son Bulletin d'information « La Fédé.com ». Ce bulletin d'information de la FDGDON est diffusé 3 à 4 fois par an.
- Si un financement permet **l'édition de plaquettes, à savoir 10.000 exemplaires, la FDGDON se propose d'en diffuser 5.000 auprès de ses adhérents** (A4 recto-verso) lors du démarrage de la campagne de dératisation. Ces plaquettes sur le busard et l'impact de la dératisation accompagneraient, soit le courrier de pré-campagne de dératisation, soit le bulletin d'information de la FDGDON. Les autres 5.000 plaquettes seraient distribuées par la SEOR auprès d'autres organisations agricoles (Chambre d'Agriculture, Pôles Canne, etc.). Le document comporterait une partie lutte contre les rongeurs et une seconde partie sur le busard de Maillard et les risques d'intoxication pour l'espèce. La FDGDON peut réaliser ce

document avec le concours de la SEOR pour la partie busard (conception, impression, routage, expédition). Le budget (hors travail de rédaction) à prévoir se monte à 6.000 €. Cette plaquette serait mise en téléchargement sur le site internet de la Fédération.

- La FDGDON propose qu'à la suite de signalement de « Papangues » victimes d'empoisonnement par raticide, l'information leur soit communiquée dans le but de renforcer la sensibilisation des agriculteurs des communes concernées par l'intermédiaire de leurs techniciens de zone. **Les zones agricoles où une sensibilisation plus importante doit être faite seront définies par croisement des données suivantes** : densité importante de busards et individus récupérés affaiblis.

#### 4.2. LA FORMATION DANS LES ETABLISSEMENTS AGRICOLES

- La FDGDON propose de sensibiliser la Licence Professionnelle « agriculture et développement durable en milieu tropical insulaire ». La FDGDON intervient comme formateur dans cette licence. Il y a possibilité de porter à connaissance l'impact de la dératisation sur le busard de Maillard au niveau de cette licence. Egalement il existe sur l'île des IUT, formant les techniciens et conseillers agricoles.
- Il serait nécessaire de **créer un module/un outil sur la problématique de dératisation** et de l'inscrire dans les cours déjà dispensés dans les établissements agricoles et démarcher ces établissements.
- La FDGDON est aussi un organisme de formation auprès des agriculteurs. Il y a possibilité d'intégrer dans ces formations ce « module » sur l'empoisonnement secondaire.

#### 4.3. AUTRES SUGGESTIONS

- Sachant que le Ministère de l'agriculture s'engage à réduire de 50 % l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici 2018, **débloquer des financements pour la recherche de nouveaux produits ne parait pas prioritaire par rapport aux autres actions**. De plus, l'objectif de cette politique est cohérent avec les besoins de l'espèce. Les recherches sur ces nouveaux produits se feraient sur une longue durée, incluant leur mise au point et leur homologation, impliquant des coûts importants.
- La **lutte contre les rats doit être synchrone pour être plus efficace**. Comme la gestation est hyper courte, il faudrait faire la dératisation tous les 6 mois.
- L'antidote pour le raticide est la vitamine K1. Cette vitamine ne peut pas causer d'overdose. **Un vétérinaire préconise de mettre des appâts badigeonnés de l'antidote lors des campagnes de dératisation dans les secteurs sensibles (souris blanches par exemple)**. Les « Papangues » attirés par la nourriture absorberaient ainsi la vitamine K1.
- **Un point manquant**, essentiel en matière de lutte contre les rats dans une région comme La Réunion, **porte sur la connaissance de la population de rats (2 espèces) et de leurs comportements**. En effet, la FDGDON, si un financement le permet, peut conduire une étude

sur les rongeurs : détermination des passages de migration entre le milieu naturel et agricole, comportement, dynamique de population dans les deux milieux, dynamique de recolonisation... Cette étude aurait notamment pour objectif de mieux cibler les zones à traiter et les modalités de lutte.

- La **distribution de plaquettes d'informations** sur l'impact de la dératisation sur le « Papangue » dans un kit de raticides est, elle, tout à fait possible (accord et collaboration des communes à obtenir).
- Il est important aussi que la SEOR rencontre les mairies rurales où le poison est distribué gratuitement sans conseil. **Le milieu rural reste en marge de l'information.** Dans ces quartiers ruraux, le jardin et les animaux d'élevages sont présents (élevage familial). Il est nécessaire d'élargir la concertation auprès de cette population, ni urbaine, ni agricole. Cibler pour cela les communes rurales (par exemple : Entre Deux, Petite île, Hauts de Saint-Louis, Hauts de Saint-Joseph, etc.).

#### 5. AMELIE DESVARS (Experte) : Thèse "Diversité, écologie et épidémiologie des leptospires pathogènes à la Réunion et à Mayotte - Conséquences pour la santé humaine"

- j'ai pu constater sur le terrain que très souvent, les raticides sont mal conservés (plus de 25°C) et mal utilisés... Cela inactive le principe actif (ce qui pourrait être un facteur d'échec de la lutte, notamment chez les particuliers !).
- Il y a aussi des agriculteurs qui utilisent des raticides qui sont aujourd'hui interdits, mais ils les ont en stock... je ne sais pas ce que c'est, ni quels effets cela peut avoir sur le « Papangue » ensuite.
- Je trouve que le meilleur moyen de faire de la dératisation, c'est la capture grâce à des pièges trappes qui capturent les animaux vivants (se pose ensuite le problème de l'euthanasie... mais ça peut être assez vite réglé). Elle permet d'évaluer la pression de capture, la réussite du piégeage (et de l'élimination) et on voit la population diminuer (et flamber à nouveau si on arrête la pression). Cela permet aussi de voir quelles espèces de rats circulent sur la zone, et si il y a une étude avec des autopsies, on récolte de nombreuses données biologiques...
- parce qu'utiliser des raticides c'est 1/ très aléatoire, 2/ on ne sait pas si c'est bien des rats qui ont mangé le produit, 3/ il y a un impact sur les prédateurs des rats, 4/ on ne voit pas ce qu'on élimine...
- LEPTOSPIROSE : En ce qui concerne la prévention contre la leptospirose, le mieux est de porter des chaussures fermées et des gants (gants en latex ça suffit, tant qu'ils ne sont pas percés), quand on jardine, quand on bosse sur les rats... Les agriculteurs devraient toujours



avoir des bottes et des gants...Si on se fait une plaie (par exemple, quand on jardine), il faut désinfecter.